



# CATALOGUE 2025

[CERTIPHYTO](#)



[CERTIBIOCIDE "NUISIBLES"](#)



[CERTIBIOCIDE "DÉSINFECTANTS"](#)



[SOUDURE \(INITIATION\)](#)



[DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS \(DUERP\)](#)



[LE BIEN ÊTRE ANIMAL](#)



[MAINTENANCE DES ENGIN AGRICOLE \(1ER NIVEAU\)](#)



21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE  
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ [cfppa.abbville@educagri.fr](mailto:cfppa.abbville@educagri.fr)    🌐 [www.lycee-baie-de-somme.fr](http://www.lycee-baie-de-somme.fr)

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, référente de la filière agricole

✉ [blandine.decoene@educagri.fr](mailto:blandine.decoene@educagri.fr)

📞 Contactez-nous  
03 22 20 77 65

[\\*Formulaire d'inscription](#)





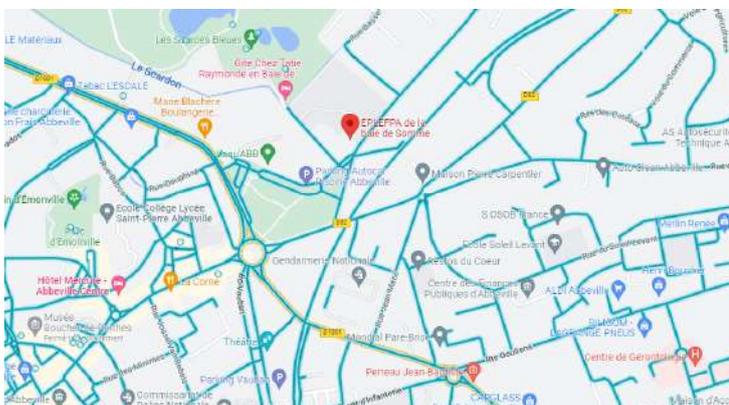
## DES FORMATIONS ADAPTÉES À CHACUN !

Fort de l'expertise de plus de 25 années d'expérience en qualification professionnelle dans le domaine agricole, le CFPPA de la baie de somme propose un catalogue de formations courtes couvrant de nombreuses thématiques dans le but de répondre aux besoins de compétences identifiés sur notre territoire.

Notre référente de filière, Madame Blandine DECOENE est à votre écoute pour échanger sur vos projets et vous accompagner dans cette démarche (identification des attentes et des besoins de formation, financements mobilisables...)

Selon votre demande, il est possible de concevoir une formation sur mesure.  
Contactez nous !

### ACCES AU CENTRE DE FORMATION



**OUVERTURE DU CENTRE  
du lundi au vendredi**

**De 08H00 à 12H00  
Et de 13H00 à 17H00**

Situé en centre ville proche des commerce et de toutes commodités

ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



# CENTRE DE FORMATION

*La formation professionnelle est un droit ouvert  
à toute personne entrée dans la vie active.*

## DÉMARCHE QUALITÉ

### OBJECTIFS DES FORMATIONS

- Se former ou se perfectionner dans un métier
- Acquérir, actualiser ou développer ses compétences
- S'adapter à son poste de travail
- Valider ses acquis d'expérience
- Identifier ses compétences pour s'orienter ou se réorienter

### NOTRE OFFRE DE FORMATION

- Une pédagogie active basée sur les échanges et l'analyse des pratiques professionnelles des participants
- Une équipe composée de formateurs et de professionnels qualifiés
- Des plateaux techniques pour répondre aux thématiques de notre offre de formation
- Possibilité de formation multimodale (présentiel, digitale, blended learning...)

### LE LIEU DE FORMATION

- Selon la formation déterminée, celle-ci peut être réalisée au sein du CFPPA ou à l'extérieur (formation intra)

### FINANCEMENT

- Financement employeur ou collectivité, financement OPCO, compte Personnel de Formation (CPF), auto-financement ....

\*Toute demande est étudiée et notre référente de filière est là pour vous conseiller

Le CFPPA a engagé une politique volontaire d'amélioration continue de la qualité de ses activités, de ses services et de son organisation.

Cet engagement est porté par l'ensemble du personnel du CFPPA de la Baie de Somme.

La Certification permet la reconnaissance par nos financeurs de la formation professionnelle de la qualité de nos formations.

Cette certification nous a été délivrée par un organisme certificateur accrédité « Qualiopi ».



## LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Etablissement de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines des :
  - Services à la personne (accompagnement des personnes, vente de proximité, insertion professionnelle)
  - Aménagements paysagers
  - Agriculture
- Un référent par filière
- Un accompagnement dans la conception des projets de formation
- Des parcours de formation adaptés et sécurisés
- Pour les personnes en situation de handicap, des locaux accessibles et adaptés (PMR), ainsi qu'un référent handicap
- Restauration possible sur demande en amont de la formation

*Visitez le site internet  
de l'établissement*



# CERTIPHYTO

## LA FORMATION

Le Certiphyto est un dispositif du Plan Ecophyto, qui s'inscrit dans le cadre européen d'une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Le plan Ecophyto vise à réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025. Et de sortir du glyphosate d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Plusieurs voies d'accès au certificat ont été définies afin de répondre à la diversité des publics éligibles.

Les formations adaptées aux secteurs d'activités et aux fonctions exercées par les professionnels permettent d'accéder aux connaissances requises pour sécuriser l'usage des pesticides, de connaître de nouvelles pratiques professionnelles et ainsi d'en réduire leur utilisation.

## ACTIVITÉS CONCERNÉES

Depuis 2015, tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité ont l'obligation de détenir le Certiphyto.

Le professionnel peut être un ouvrier agricole, employé dans une collectivité, technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel... et exercer dans les secteurs de la production agricole, de la prestation de services, de l'aménagement (voiries, infrastructures, entreprises du paysage...), de l'expérimentation, du conseil, du négoce ou de la distribution de produits phytopharmaceutiques professionnels...

## TYPE DE CERTIFICATS

En fonction de l'activité professionnelle et du niveau de responsabilité, 5 types de certificats individuels sont proposés :

- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

[SUITE](#)

CONTACTEZ - NOUS

☎ 03 22 20 77 66

# CERTIPHYTO



TAUX DE RÉUSSITE  
**100 %**

TAUX DE SATISFACTION  
**100 %**

## LES PERSONNES QUI : **QUI EST CONCERNÉ ?**

- Utilisent les produits phytopharmaceutiques au cours de leur activité professionnelle.
- Mettent en vente et distribuent aux professionnels et vendent des produits phytopharmaceutiques.
- Exercent des fonctions de conseil



## CONTENU DE LA FORMATION

### THÈMES COMMUNS À CHAQUE CERTIPHYTO :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé, sécurité et espace ouverts au public Réduction de l'usage et méthodes alternative



## DURÉE DE FORMATION

- Décideur en entreprise non soumise à agrément : 14 heures
- Décideur en entreprise soumise à agrément : 21 heures
- Opérateur : 14 heures
- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques : 21 heures
- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : 28 heures



## FINANCEMENT

Il existe plusieurs moyens de financement si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise ou travailleur indépendant.

- Financement Entreprise ou Collectivité
- Financement OPCO
- Financement personnel
- Mobilisation CPF



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28,
- Gare SNCF :  
Ligne Paris / Calais Bus

**TARIF :** 17 € / Heure

**\*Nous contacter pour un devis**

## SEUIL DE RÉUSSITE À ATTEINDRE

- Décideur en entreprise non Soumise à Agrément : 15/30
- Décideur en entreprise soumise à Agrément : 20/30
- Opérateur : 12/30
- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques : 20/30
- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : 30

## OBTENTION DU CERTIFICAT

LE CERTIPHYTO PEUT ÊTRE OBTENU PAR PLUSIEURS VOIES POSSIBLES :

- A partir d'un titre ou diplôme de moins de 5 ans (liste des diplômes et titres concernés consultables sur le site de la DRAAF)
- A l'issue d'une formation intégrant une vérification de connaissance
- A l'issue d'un test de connaissance dans un des organismes de formation habilités par la DRAAF
- Par renouvellement de certificat

Le CFPPA accompagne l'usager à la création de son compte sur le site [servie-public.fr](http://servie-public.fr) pour demander le certificat.

A savoir : Le titulaire du certificat doit demander son renouvellement 3 mois avant sa date d'expiration.

## LES POINTS FORTS DU CENTRE

Démarches administratives réalisées par le CFPPA :

- Restauration possible sur place
- Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap



- Les certificats délivrés avant le 1er octobre 2016 sont valables 10 ans.
- Depuis le 1er octobre 2016, tous les Certiphytos sont valables 5 ans.

\*Cette date figure sur votre carte Certiphyto.

**Pensez à vérifier si votre certificat est à jour !**

**\*Formulaire d'inscription**

# CERTIBIOCIDÉ “Nuisibles”

Certificat délivré par le Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

FICHE RS : 6442 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2029

## LA FORMATION

Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides ...

La mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides sont encadrées au niveau communautaire par le règlement européen (UE) n° 528/2012 qui a remplacé et abrogé la directive européenne 98/8/CE.

L'objectif principal de cette réglementation est d'assurer un niveau de protection élevé de l'homme, des animaux et de l'environnement vis-à-vis de ces produits.

## ACTIVITÉS CONCERNÉES

Le certibiocide « nuisibles » est nécessaire pour les utilisateurs, les acquéreurs et les distributeurs des produits biocides réservés à l'usage professionnel appartenant aux types de produits suivants :

- TP14 : produits rodenticides;
- TP18 : produits insecticides;
- TP20 : produits de lutte contre d'autres vertébrés.

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

## TYPE DE CERTIFICATS

Depuis janvier 2024, le Certibiocide se décline en 3 catégories :

- le Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4)
- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20)
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21)

Il atteste d'un certain niveau de compétence, et permet d'encadrer l'activité et d'assurer une utilisation et une application des produits plus sûres et plus efficaces.

\*Ce certificat est individuel et est délivré à une personne physique (et non morale).

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

blandine.decoene@educagri.fr

SUITE

**CONTACTEZ - NOUS**

📞 03 22 20 77 65



\*Pour plus d'information sur la certification,  
consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 116 : Chimie  
• 211t : Application de produits phytosanitaires  
Formacodes : • 11569 : habilitation chimie  
• 22867 : Produit chimique  
• 22865 : Sécurité matériau produit chimique

# CERTIBIOCIDÉ "Nuisibles"



## QUI EST CONCERNÉ ?

Les utilisateurs/acheteurs/vendeurs de certains produits biocides exclusivement destinés aux professionnels, notamment :

- Les produits de lutte: contre les termites, les rongeurs, les oiseaux, les insectes et les vertébrés.
- Les produits de traitement du bois

TAUX DE RÉUSSITE  
100 %

TAUX DE SATISFACTION  
100 %



## PROGRAMME

- Connaître la réglementation sur les produits produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement
- Contribuer à limiter le recours aux produits rodenticides, insecticides et aux produits de lutte contre d'autres vertébrés en privilégiant des alternatives non chimiques
- Assurer une utilisation durable des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés dans le cadre d'une activité professionnelle
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Test de 30 questions validé par le ministère en charge de l'environnement
- Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées
- Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF :  
Ligne Paris / Calais Bus

## DURÉE DE FORMATION

- Une journée pour les personnes titulaires d'un certiphyto
- Trois jours pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un Certiphyto



## OBTENTION DU CERTIFICAT

- Attestation de formation remise en fin de séance
- L'utilisateur doit créer son compte sur le site "SIMMBAD" et s'y connecter

## DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIBIOCIDÉ

- 5 ans après une formation de 3 jours
- Jusqu'à la fin de validité du certiphyto après une formation d'un jour

\*Le renouvellement du certibioicide se fait dans les mêmes conditions (formation de 1 ou 3 jours).

A savoir : Le site "SIMMBAD" pour un renouvellement n'est disponible qu'à partir de la fin du certibioicide en cours.

## FINANCEMENT

Il existe plusieurs moyens de Financement :

- Financement Entreprise ou Collectivité
- Financement OPCO
- Financement personnel
- Mobilisation CPF

**TARIF : 17 € / heure soit 357 €**

**\*Nous contacter pour un devis**

## LES POINTS FORTS DU CENTRE

Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, exercices d'auto-évaluation

- Restauration possible sur place
- Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap

**Pensez à vérifier si votre certificat est à jour !**



# CERTIBIOCIDES “Désinfectants”

Certificat délivré par le Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

FICHE RS : 6440 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2029

## LA FORMATION

Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides ...

La mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides sont encadrées au niveau communautaire par le règlement européen (UE) n° 528/2012.

L'objectif principal de cette réglementation est d'assurer un niveau de protection élevé de l'homme, des animaux et de l'environnement vis-à-vis de ces produits.

## ACTIVITÉS CONCERNÉES

La catégorie "désinfectants" concerne les décideurs, les acquéreurs et les distributeurs de produits désinfectants (TP2, TP3 et TP4) réservés à l'usage professionnel.

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

## TYPE DE CERTIFICATS

Depuis le 1er janvier 2024, le certibiocide est décliné en 3 certibiocides :

- “Désinfectants” (TP2, 3, 4)
- “Nuisibles” (TP14, 18, 20)
- “Autres produits” (TP8, 15, 21)

Les certibiocides délivrés avant le 31/12/2023 restent valides jusqu'à leur date de fin de validité.

Ils sont équivalents jusqu'à leur date de fin de validité aux 3 nouveaux certibiocides.

Les professionnels en possession du certibiocide « nuisibles » n'ont pas besoin d'avoir un certibiocide « autres produits » pour acheter/utiliser/vendre des produits TP8, TP15 et TP21 réservés à l'usage professionnel.

**21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE**

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

blandine.decoene@educagri.fr

**CONTACTEZ - NOUS**

📞 **03 22 20 77 65**



\*Pour plus d'information sur la certification,  
consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 116 : Chimie  
• 211t : Application de produits phytosanitaires  
• 343p : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (organisation, gestion)  
Formacodes : • 11569 : habilitation chimie  
• 22867 : Produit chimique  
• 22865 : Sécurité matériau produit chimique

# CERTIBIOCIDE "DÉSINFECTANTS"



## QUI EST CONCERNÉ ?

Les décideurs, les acquéreurs et les distributeurs de produits désinfectants (TP2, TP3 et TP4) réservés à l'usage professionnel.

## PROGRAMME

- Connaître la réglementation sur les produits désinfectants
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits désinfectants et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement
- Contribuer à limiter le recours aux produits désinfectants en privilégiant des alternatives non chimiques
- Assurer une utilisation durable des produits désinfectants dans le cadre d'une activité professionnelle
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits désinfectants (gestion des effluents, des déchets organiques,...)

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Test de 30 questions validé par le ministère en charge de l'environnement
- Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées
- Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF :  
Ligne Paris / Calais Bus



Visitez le site internet  
de l'établissement

TAUX DE  
RÉUSSITE  
100 %

TAUX DE  
SATISFACTION  
100 %

## DURÉE DE FORMATION

- 21 heures soit 3 jours de formation



## OBTENTION DU CERTIFICAT

- Attestation de formation remise en fin de séance
- L'usager doit créer son compte sur le site "SIMMBAD" et s'y connecter

## DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIBIOCIDE

- 5 ans après une formation de 3 jours

\*Le renouvellement du Certibiocide se fait dans les mêmes conditions.

A savoir : Le site "SIMMBAD" pour un renouvellement n'est disponible qu'à partir de la fin du certibiocide en cours.

## FINANCEMENT

Il existe plusieurs moyens de Financement :

- Financement Entreprise ou Collectivité
- Financement OPCO
- Financement personnel
- Mobilisation CPF

TARIF : 17 € / heure soit 357 €

\*Nous contacter pour un devis

## LES POINTS FORTS DU CENTRE

Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, exercices d'auto-évaluation

- Restauration possible sur place
- Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap

Pensez à vérifier si votre certificat est à jour !



# SOUDURE - INITIATION

## OBJECTIFS

La formation "Initiation à la soudure" vous permet d'apprendre à réaliser des travaux simples de soudure

- Utiliser les outils de découpe et de perçage
- Effectuer une soudure à l'arc



## PROGRAMME

- ✓ Techniques de découpe : présentation et utilisation de la meuleuse, préparation des pièces
- ✓ Principe et application du procédé de soudure à l'arc
- ✓ Réglage du poste
- ✓ Techniques de perçage :
  - Présentation et utilisation de la perceuse à colonne
  - Choix du foret
  - Vitesse
  - Préparation des pièces
- ✓ La soudure à plat
- ✓ Les électrodes :
  - Différents types
  - Caractéristiques
  - Symbolisation
  - Rôles et utilisations
- ✓ Paramètres de soudage :
  - Choix de l'intensité
  - Et du diamètre de l'électrode
  - Influences des paramètres

## PUBLIC

- Salarié du secteur privé et publique
- Particulier



## PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis n'est exigé pour suivre la formation



## DURÉE

- La formation se déroule sur une journée de 7 heures

## INTERVENANT

- la formation est animée et encadré par un formateur technique habilité



## LIEU

- Au CFPPA de la Baie de Somme

## FINANCEMENT

- Financement employeur, OPCO, CPF...
- Financement personnel



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne théorie et pratique en atelier
- Les consommables (gants, lunettes de protection) sont fournis
- Les stagiaires doivent se munir d'une combinaison de travail adaptée et de chaussures de sécurité.

## ÉVALUATION ET VALIDATION

- Vérification des connaissances et des compétences tout au long de la formation par un questionnement et des exercices pratiques en atelier

Site internet de l'établissement



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais

## TARIF

\*Nous contacter pour un devis

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

☎ 03 22 20 77 66

[\\*Formulaire d'inscription](#)

# LE BIEN ÊTRE ANIMAL



## PROGRAMME

### Qu'est-ce que le bien-être animal ?

- ✓ Distinguer les notions de bienveillance, bientraitance et bien-être animal
- ✓ Les 5 libertés :
  - Ne pas souffrir de la faim ou de la soif
  - Ne pas souffrir d'inconfort
  - Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
  - Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce et ne pas éprouver de peur ou de détresse
- ✓ Le cadre réglementaire (notamment sur les ruminants, les veaux, le transport, l'abattage)
- ✓ Le comportement et l'attitude professionnelle à adopter

## OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de :

- Connaître les normes pour la protection des animaux d'élevage
- Atteindre une meilleure prise en compte des connaissances sur le bien-être animal
- Créer une dynamique autour d'une démarche de progrès
- Reconnaître le métier d'éleveur ainsi que de valoriser la qualité des productions commercialisées



## PUBLIC

- Professionnels d'entreprise ou d'exploitation agricole
- Ou toute structure d'entreprise élevant des animaux domestiques
- Particuliers



## PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis n'est exigé pour suivre la formation



## DURÉE

- La formation se déroule sur .... journée(s) de ..... heures .

## LIEU

- Au CFPPA de la Baie de Somme
- Ou sur site



## INTERVENANT

- Formateur spécialisé en agriculture

ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais

*Site internet de l'établissement*



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas
- Echanges de pratiques professionnelles

## ÉVALUATION ET VALIDATION

- Evaluation orale
- Une attestation de stage vous sera délivrée après la formation

## TARIF

\*Nous contacter pour un devis

**21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE**

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 [www.lycee-baie-de-somme.fr](http://www.lycee-baie-de-somme.fr)

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ [blandine.decoene@educagri.fr](mailto:blandine.decoene@educagri.fr)

**CONTACTEZ - NOUS**

☎ **03 22 20 77 66**



# DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

## OBJECTIFS

En tant qu'employeur, la loi vous impose d'évaluer les risques qui existent dans votre entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés.

Pour cela, vous devez établir et tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) où est consigné le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

L'objectif étant :

- D'améliorer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs.
- D'éviter ou de limiter les risques professionnels
- D'améliorer les situations existantes
- De définir les actions de prévention à mener

## PUBLIC

- Professionnels d'entreprise agricole (exploitation, CUMA, ETA, etc.)

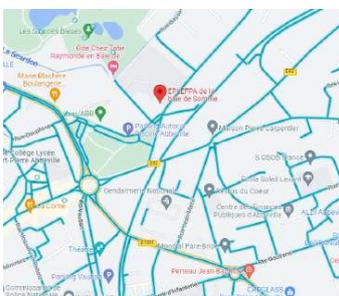
## DURÉE

- La formation se déroule sur une journée de 7 heures

## LIEU

- Au CFPPA de la Baie de Somme

Site internet de l'établissement



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais

## PROGRAMME

- ✓ Les obligations réglementaires et les enjeux de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles
- ✓ Définir la notion de risques spécifiques à chaque atelier de l'exploitation
- ✓ Méthodologie de construction du Document Unique et élaboration sur informatique
- ✓ Construire son programme de prévention des risques à court/moyen et long terme
- ✓ Etablir son programme d'actions

## INTERVENANT

- Formateur référent de la filière agricole

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation allie théorie et pratique (études de cas, mises en situation, échanges de pratiques professionnelles)

## ÉVALUATION ET VALIDATION

- Evaluation écrite individuelle
- Bilan oral collectif
- Attestation de fin de formation

## TARIF

\*Nous contacter pour un devis

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

☎ 03 22 20 77 66

# MAINTENANCE DES ENGIN AGRICOLES (1ER NIVEAU)



## OBJECTIFS

- Acquérir les savoir-faire théoriques et pratiques
- Maîtriser les différentes techniques d'entretien du tracteur
  - Vidange
  - Changement de filtres
  - Vérification des différents circuits)

## PUBLIC

- Professionnels d'entreprise agricole (exploitation, CUMA, ETA, etc.)
- Particuliers

## PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis n'est exigé pour suivre la formation

## DURÉE

- La formation se déroule sur une journée de 7 heures

## LIEU

- Au CFPPA de la Baie de Somme

## INTERVENANT

- Formateur spécialisé en mécanique

Site internet de l'établissement



## ACCÈS ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF :  
Ligne Paris / Calais



## PROGRAMME

- ✓ Réaliser des entretiens journaliers, des vidanges sur un tracteur agricole
- ✓ Changer les différents filtres d'un tracteur agricole (filtre à huile, filtre à aire, filtre à gazoil...)
- ✓ Vérifier le circuit de freinage et d'effectuer le remplacement du liquide de frein
- ✓ Le choix des consommables et la gestion des déchets seront également abordés
- ✓ Vérifier le circuit de refroidissement d'un moteur et effectuer le remplacement du liquide de refroidissement
- ✓ Le choix des consommables et la gestion des déchets

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation allie théorie et pratique (exposé, démonstration, exercices pratiques, échanges entre stagiaires et formateurs)

## ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation orale et mise en pratique
- Attestation de réalisation de formation

## FINANCEMENT

- Financement employeur, OPCO, CPF...
- Financement personnel

## TARIF

- Nous contacter pour un devis

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

☎ 03 22 20 77 66

Vous trouverez ci-dessous un document à compléter afin de préciser votre demande de formation.

Une assistance à la rédaction de ce cahier des charges peut vous être fournie.

Une offre de formation ne pourra vous être communiquée sous 15 jours ouvrés qu'à la réception de ce document.

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Signataire NOM ou Raison Sociale :

Complémentaire NOM ou Raison Sociale :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

DATE DE LA DEMANDE :

## BRANCHE / ACTIVITÉ

Paysage

Agricole

Service

Autre :

Entreprise

Collectivité

OPCO

CPF

Autofinancement

Autre :

## NATURE ET CONTEXTE DE VOTRE DEMANDE

Quels sont les objectifs de votre demande ?



**ORGANISATION DE LA PRESTATION**

- Durée envisagée en heure  
 Période souhaitée  
 Calendrier souhaité

**RYTHME :**

- 1 semaine  
 Journée complète  
 Journée consécutive (ex : Lundi - mardi)  
 Journée discontinue (ex : Lundi - vendredi)  
 2 semaines  
 Demi-journée

**LIEU DE FORMATION**

- En centre  
 En entreprise  
 Formation pratique  
 Formation théorique

**ÉVALUATION ET SUIVI DE LA PRESTATION**

- Test écrit  
 Mise en situation pratique  
 Entretien d'évaluation

**BUDGET PRÉVISIONNEL**

- 0 - 500 €  
 500 - 1000 €  
 1000 - 5000 €  
 + de 5000 €

**SIGNATURE**